



Compte-rendu de la visite de Migreurop du Centro di Identificazione ed Espulsione (CIE) et du Centro Accoglienza Richiedenti Asilo (CARA) de Bari (Italie) 15 janvier 2010

Objectifs de la mission

- Vérifier les conditions d'enfermement des migrants qui ont été transférés de Rosarno à Bari à la suite des affrontements de début janvier 2010 à Rosarno (localité de Calabre en Italie).
- Vérifier si parmi les migrants enfermés, qui risquent de recevoir un ordre de quitter le territoire ou d'une réelle expulsion de l'Italie, tous les moyens ont été employés pour faire valoir leurs droits en matière de séjour et de travail.
- Relayer aux médias et aux instances politiques européennes les témoignages des travailleurs saisonniers migrants de Rosarno enfermés à Bari sur leurs conditions de vie et de travail.
- Faire connaître la réalité et les conditions de l'enfermement des étrangers dans les camps, ouverts et fermés, comme prévu dans le cadre de la Campagne Droit de Regard dans les lieux d'enfermement, lancée par le réseau Migreurop <http://www.migreurop.org/breve129.html>

Composition de la délégation

Isabelle Durant (Europe-Ecologie au Parlement Européen - Belgique)
Hélène Flautre (Europe-Ecologie au Parlement Européen - France)
Rui Tavares (Bloque Uni de Gauche au Parlement Européen - Portugal)
Maurizio Turco (Radicali député au Parlement Italien)

Livia Cantore (ARCI Bari – Migreurop)
Alessandro Cobianchi (ARCI Puglia – Migreurop)
Yasha Maccanico (Statewatch– Migreurop)
Rix Depasse (CIRE Belgique – Migreurop)

La mission, qui s'est déroulée le vendredi 15 janvier 2010, a permis de visiter le Centre d'Identification et Expulsion (CIE) ainsi que le centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CARA) de Bari. Outre le recueil d'informations sur les conditions de séjour des personnes visitées dans les deux centres, la mission a prêté une attention particulière aux témoignages des migrants évacués de Rosarno sur leurs conditions d'exploitation auxquelles ils étaient soumis en travaillant dans les exploitations agricoles de la Calabre.

Introduction aux événements de Rosarno

Le jeudi 7 janvier 2010, des travailleurs agricoles subsahariens qui travaillaient dans la localité de Rosarno (région de Calabre, Italie) ont été victimes d'agressions par tirs d'arme à air comprimé. Suite à cet événement, qui n'est pas le premier du genre¹, a commencé à circuler la rumeur selon laquelle d'autres travailleurs migrants auraient été agressés, voire que deux d'entre eux auraient été tués dans l'agression. Dès le lendemain, des affrontements très violents vont opposer des habitants de Rosarno et des travailleurs subsahariens. Les habitants descendent dans la rue pour mener une réelle « chasse aux migrants », barres de fer en mains. Le bilan des confrontations, selon les sources policières, est de 67 blessés² au sein de la population migrante, des habitants et des forces de police. Selon la version officielle, on ne compte aucun mort. Plusieurs arrestations sont opérées.

Le samedi 9 janvier, afin de leur offrir une protection, la police propose d'évacuer les migrants vers d'autres régions, plus spécifiquement dans les centres d'accueil pour étrangers de Crotone et Bari. On parle de 1000 migrants africains qui auraient quitté la ville, dont certains par leurs propres moyens. Un peu plus de 700 seraient partis en bus, accompagnés par la police³. Parmi ces derniers, 324 ont été amenés au CARA de Bari qui est un centre ouvert pour demandeurs d'asile. Une petite minorité (46 personnes) au sein de ce groupe s'étant avérés être dépourvus de titres de séjour, ils sont donc transférés vers le CIE de Bari qui est un centre fermé où sont placés les migrants en attente d'expulsion. Or, d'après les témoignages recueillis au CIE de Bari, il n'avait jamais été question d'enfermement ou d'expulsion des travailleurs de Rosarno par les différentes autorités (police ou pouvoir politique), jusqu'à la déclaration faite dimanche 10 janvier par le Ministre de l'Intérieur italien, qui annonçait l'expulsion de ceux qui, suite à la procédure d'identification, s'étaient révélés être en situation irrégulière sur le territoire⁴. L'intention du gouvernement de procéder à ces expulsions a été réitérée par le ministre Maroni lors de l'émission télévisée *Anno Zero* diffusée le dimanche 17 janvier.

Lors de notre visite, il ne restait qu'une trentaine de migrants au CARA de Bari, les autres ayant quitté librement le centre en rejoignant d'autres régions d'Italie, voir d'autres pays.

Les conditions d'exploitation à Rosarno, à la base de la révolte

Il est un fait bien connu que depuis des très nombreuses années des migrants effectuent ces travaux agricoles sous-payés dans le sud de l'Italie. Il semble qu'un peu moins de 3000 sont venus cette saison. Selon un porte-parole du syndicat CGIL, Antonio Calogero, la réforme du système des aides communautaires à l'agriculture serait à l'origine des heurts. Les nouvelles règles sont entrées en vigueur, explique le syndicaliste, elles prévoient une aide pour chaque hectare cultivé. Mais il est devenu plus rentable de laisser les agrumes pourrir sur les arbres. Les migrants ont donc trouvé moins de travail, le climat s'est tendu⁵.

¹ Des événements similaires ont déjà eu lieu à Rosarno en 2008 et également à Castel Volturno en Campanie, une autre région italienne, où 6 personnes ont été tuées en septembre 2008; voir : <http://www.repubblica.it/2008/10/sezioni/cronaca/ndrangheta-arresto/rosarno-immigrati-2/rosarno-immigrati-2.html>

² http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/troubles-anti-immigres-la-mafia-pourtant-responsable-sort-gagnante_842106.html

³ Chiffres cités lors de l'intervention du ministre de l'intérieur Roberto Maroni au Sénat le 12 janvier 2010: http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/sala_stampa/interview/Interventi/2100_500_ministro/0984_2010_01_12_informativa_senato_Rosarno.html et par l'Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione (http://www.asgi.it/home_asgi.php?n=744&l=it). Il est possible que le nombre de 1000 travailleurs subsahariens ayant quitté Rosarno soit plus important puisqu'on sait que Médecins Sans Frontières apportaient de l'aide matérielle à plus de 2000 travailleurs avant ces événements.

⁴ Intervention du ministre de l'intérieur Roberto Maroni au Sénat (voir référence internet plus haut)

⁵ Propos recueillis dans un article de l'association italienne Libera (qui gère les biens confisqués à la mafia) sur la situation à Rosarno: <http://www.libera.it/flex/cm/pages/ServeBLOB.php/L/IT/IDPagina/2761>

Les migrants africains arriveraient à Rosarno depuis d'autres régions italiennes dans l'espoir de trouver un travail dans l'une des nombreuses exploitations agricoles d'agrumes, généralement oranges et mandarines. D'après les témoignages recueillis lors de notre visite, ces travailleurs sont rémunérés 25€ par jour de travail ou 1€ par panier de fruits cueillis. Les journées de travail peuvent s'étaler de 5h jusqu'à 18h. Un des travailleurs africains au CIE de Bari nous explique qu'il devait être rémunéré 140€ pour 6 jours de travail avant qu'il ne soit évacué de Rosarno. Il semble que beaucoup de travailleurs étaient rémunérés à la semaine, il se peut donc que certains travailleurs, comme notre témoin, n'aient pas été payés pour les derniers jours de travail.

D'après les témoignages recueillis, tous les travailleurs subsahariens vivent ensemble dans une usine abandonnée dans la banlieue de Rosarno dans une situation de précarité au regard des standards européens, c'est-à-dire sans électricité ni eau potable. La vidéo de MSF Italie montre les conditions de vie de ces personnes à Rosarno⁶.

Les CIE et CARA en Italie, l'exemple de Bari

Les Centri d'Identificazione ed Espulsione (CIE) sont des centres fermés pour migrants dépourvus de titre de séjour, détenus en vue de leur expulsion. Les CARA, Centri Accoglienza Richiedenti Asilo, sont des centres ouverts pour demandeurs d'asile. Ils sont souvent situés dans des zones périphériques des villes, mal desservis par les moyens de transport.

Les organismes qui gèrent les CIE, ainsi que les CARA, sont des associations ou des coopératives privées. Les services de police (en civil ou en uniforme) sont présents dans les locaux de ces centres aux côtés du personnel de l'entité gestionnaire. Dans le cas de Bari celle-ci rassemble des psychologues, des professeurs d'italien, des médiateurs interculturels, des assistants sociaux et des personnes apportant une information juridique aux personnes enfermées.

La gestion du CIE de Bari-Palese est confiée à l'organisation Onlus "Operatori Emergenza Radio" et celle du CARA à l'organisation "Auxilium".

Le CIE de Bari ainsi que le CARA de Bari se trouvent dans des zones militaires. Suite aux décisions prises par le Gouvernement Italien en août 2008 sur la présence des militaires dans les villes sensibles ainsi que dans les camps, la surveillance du CIE de Bari est assurée par le bataillon militaire d'élite San Marco dont les membres cohabitent en permanence avec les migrants qui y sont détenus.

Visite du CIE

Dans le CIE, qui a une capacité de 196 personnes, étaient enfermés 46 des travailleurs évacués de Rosarno, majoritairement Ghanéens (32 personnes sur 46). Les autres nationalités sont beaucoup moins représentées, il s'agit de Maliens (4), Ivoiriens (3), Togolais (2), Nigériens (2), Nigérien (1), Sierra Léonnais (1) et Burkinabé (1)⁸. Nous avons discuté surtout avec des travailleurs de Rosarno s'exprimant en anglais, nous n'avons rencontré aucun ressortissant d'un pays francophone.

Parmi ces 46 travailleurs africains en provenance de Rosarno, la plupart ont été conduits au CARA, puis transférés au CIE de Bari lorsqu'il est apparu qu'ils étaient en situation irrégulière de séjour. Sept d'entre eux étaient d'abord passés par une prison : car la loi italienne prévoit que lorsqu'un migrant sans titre de séjour subit pour la deuxième fois un contrôle d'identité, il est condamné pour n'avoir pas obtempéré à l'invitation à quitter le territoire qui lui a été remise.

Le jour de la visite (15 janvier), ils n'avaient pas encore été présentés au personnel des ambassades de leurs pays. Depuis leur arrivée au CIE, les migrants se sont renseignés sur leurs droits et ils ont pu avoir un avocat indiqué par les associations de tutelle du territoire. En effet dans ces jours les avocats des associations et l'OIM sont en train de recueillir leurs histoires pour

⁶ Vidéo de MSF Italie sur les conditions de vie à Rosarno des travailleurs subsahariens: <http://www.medicisenzafrontiere.it/msfinforma/news.asp?id=2255>

⁸ Informations obtenues auprès de la direction du CIE de Bari

procéder légalement.

La délégation a pu parler (pendant plus d'une heure) avec un petit groupe de Ghanéens qui dénonçaient le fait d'avoir été "séquestrés" dans un "centre fermé" bien que la police leur ait annoncé, pendant les opérations d'évacuation de Rosarno, que les transferts qu'on leur proposaient étaient une mesure pour les protéger et non en vue de les enfermer et de les expulser.

Ils ont décrit avec précision leurs conditions de travail à Rosarno, les événements de la semaine précédente, et les conditions dans lesquelles une rumeur s'était diffusée sur la mort de deux migrants au moment de l'attaque de la voiture, rumeur à l'origine de la révolte.

La délégation a pu entrer dans un des modules de détention. Un détenu nous a dit que se trouvait là un homme qui avait été sérieusement blessé à Rosarno (ce qui, selon les déclarations du ministre de l'Intérieur, ouvre droit à un permis de séjour au titre de la protection humanitaire), mais la délégation n'a pas pu le rencontrer.

Visite du CARA

Dans le CARA, les conditions semblent meilleures. Une fois que les personnes ont été identifiées et qu'il a été établi qu'elles sont en règle, elles peuvent quitter le centre. La plupart des 324 transférés depuis Rosarno étaient déjà partis. La délégation a pu rencontrer un groupe de travailleurs évacués de Rosarno (Ghanéens et Ivoiriens) qui était très choqués par ce qu'ils avaient vécu. Ils ne savaient pas où aller, car ils avaient pensé travailler à Rosarno pendant quelques mois avant d'aller dans une autre région pour la récolte d'autres produits agricoles. Ils ont confirmé qu'un des blessés avait été enfermé dans le CIE parce qu'il n'avait pas de papiers. Les migrants du CARA confirment également le fait qu'au moment de l'évacuation personne ne leur avait dit qu'ils risquaient l'expulsion en cas de défaut de titre de séjour.

Les récits des migrants interviewés par la délégation expriment de façon récurrente le sentiment de peur qu'ils ont ressenti à Rosarno. De façon générale, ils dénoncent un climat de racisme diffus. Ils avaient la nette impression que « les gens de Rosarno n'aiment pas les Noirs », et que la situation avait empiré les dernières années, comme le dit un Ivoirien qui y a travaillé en 2003, 2004, et 2005, et y est revenu en 2008 et 2009. Certains pensent que la situation en Italie s'est trop détériorée que l'avenir va être très difficile. Un réfugié soudanais (il n'est pas certain qu'il venait de Rosarno), qui est en Italie depuis presque cinq ans, nous a demandé s'il est possible, avec ses documents et son statut de réfugié, d'aller dans autre pays européen car la situation en Italie est devenue impossible.

Éléments de conclusion

La mission a pu effectuer une série de constatations très graves quant au climat **de violence, de racisme et de véritable apartheid** rapporté par les migrants qui ont vécu à Rosarno. La population locale, et en particulier par les groupes mafieux locaux, manifestent une hostilité marquée à leur égard.

La **peur** était une constante de la vie des migrants exploités dans les champs d'agrumes, mais elle s'est décuplée après les attaques dont ils ont été victimes après leur révolte. Les affrontements ont provoqué beaucoup de blessés, de côté des migrants, des Italiens et des policiers.

Bien que le ministre de l'Intérieur ait prétendu, lors d'une interview télévisée du 17 janvier (émission *Anno Zero*), que les migrants blessés avaient obtenu le statut de protection humanitaire, les personnes rencontrées par la délégation rapportent que des blessés seraient actuellement enfermés dans un CIE en vue d'une procédure d'expulsion.

La délégation dénonce aussi les mensonges qui ont marqué les opérations d'évacuation des

migrants de Rosarno. Bien qu'elle ait été présentée comme une opération de « sauvetage » pour éloigner les migrants du danger et les conduire dans des centres d'accueil, elle s'est transformée, pour une centaine de migrants dépourvus de titre de séjour⁹, en opération de rafle en vue de les expulser.

De façon générale, la mission a permis de faire les constats suivants

Avant les événements des 7 et 8 janvier à Rosarno :

1) Tous les migrants interviewés disent avoir été victimes de graves conditions d'exploitation dans les activités agricoles où ils étaient employés.

2) Les violations des droits qu'ils ont subies concernent principalement, outre les conditions de travail, les conditions inhumaines et dégradantes dans lesquelles ils étaient logés (usine abandonnée dépourvue de tout confort) et la situation de ségrégation à laquelle les travailleurs subsahariens étaient soumis, les travailleurs d'autres nationalités (Maghrébins et Européens de l'Est) n'étant pas soumis au même régime.

A partir du 7 janvier:

3) La violence de la révolte des travailleurs migrants est une réaction aux mauvais traitements qu'ils ont subis de la part des autochtones dans une situation particulière de violence, exacerbée par la rumeur selon laquelle il y aurait eu des morts parmi les Africains.

4) La violence des autochtones a mis les migrants en une situation de réel danger, ce dont atteste l'initiative prise par les autorités d'évacuer de la ville ceux qui ne s'étaient pas éloignés par leurs propres moyens.

5) L'évacuation n'a concerné que les travailleurs subsahariens, ce qui démontre que les violences ne visaient qu'un seul groupe ethnique.

De ces constats il ressort que loin d'être responsables, les migrants de Rosarno sont des victimes:

Le ministre de l'Intérieur Roberto Maroni a parlé de l'immigration clandestine comme étant à l'origine des événements de Rosarno, mais il a été démontré que beaucoup plus de la moitié des évacués étaient en situation régulière. Le problème est bien plus celui de l'exploitation des étrangers en général, victimes dans cette région de l'Italie d'un système d'esclavage et violence: le fait que nombre d'entre eux soient employés dans des conditions contraires au droit du travail est la conséquence du modus operandi des propriétaires des exploitations agricoles, souvent liés à la mafia locale, et non d'un choix du migrant. Les informations recueillies par la délégation, recoupées par des éléments objectifs et par plusieurs sources officielles ainsi que les médias permettent d'établir que ces personnes devraient être reconnues comme des victimes.

Cependant à ce jour les avocats des associations, en concomitance aux procédés pour la tutelle juridique contre les expulsions, et les opérateurs de l'OIM à peine avaient commencé à rencontrer les migrants pour les informer sur les possibilité qui leur sont offertes par la loi italienne pour déposer plainte et demander réparation des préjudices subis.

⁹ 46 migrants subsahariens ont été conduits à Bari et plusieurs dizaines d'autres auraient été amenés au CIE de Crotone et dans autres CIE"

Recommandations:

En tant que victimes les migrants de Rosarno devraient bénéficier d'une protection spécifique.

Les informations recueillies par la délégation à travers les témoignages qui attestent que tant les conditions d'exploitation au travail et l'extrême précarité des conditions de vie des personnes interviewées lorsqu'elles étaient à Rosarno, que le climat d'hostilité et les violences qu'elles ont subies à partir du 7 janvier sont pourtant d'une importance fondamentale :

- ✓ D'une part car, en tant que témoins d'activités délictueuses – notamment l'exploitation au travail, dans une forme qui s'apparente à l'esclavage – les migrants de Rosarno internés à Bari devraient être placés à la disposition de l'autorité judiciaire dans le cadre de l'enquête et à ce titre munis d'autorisations de séjour – ce qui exclut toute procédure d'expulsion.
- ✓ D'autre part car en tant que victimes de faits d'exploitation, de discrimination et de violences, ils devraient être aidés à faire valoir leurs droits à réparation et bénéficier à ce titre d'un droit au séjour en application de l'article 18 du *Testo Unico sull'Immigrazione* (loi italienne sur l'immigration)

Des investigations complémentaires devraient être menées sur les événements de Rosarno.

La brièveté de la visite de la délégation et le cadre restreint dans lequel elle s'est déroulée n'a permis d'identifier que les aspects les plus marquants qui caractérisent les événements de Rosarno. Une enquête complémentaire devrait être menée, notamment sur place, pour analyser les processus politiques et économiques qui conduisent à placer en situation de quasi esclavage et de soumettre à des conditions infra-humaines les ressortissants originaires d'Afrique qui sont employés dans les exploitations agricoles du Sud de l'Italie, et de mettre en lumière les responsabilités face aux nombreuses violations des droits humains qui sont commises.

